



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES TENUE EN MODE VIRTUEL LE 7 NOVEMBRE 2020

1.0 CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Constat du quorum et ouverture de l'assemblée à 11h10. Mme Doris Levasseur Bourbeau, T.M. agit comme présidente. Me Caroline Scherer agit comme secrétaire.

À la demande de la présidente, l'assemblée accepte la présence des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ainsi que des employés de l'Ordre.

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

«Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

- 1.0 Constat du quorum et ouverture de l'assemblée ;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 3.0 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 octobre 2019 ;
- 4.0 Retour sur le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 octobre 2019 ;
- 5.0 Rapport de la présidente Doris Levasseur Bourbeau, T.M. sur les activités de l'exercice 2019-2020 ;
- 6.0 Rapport financier 2019-2020 ;
- 7.0 Nomination des auditeurs indépendants ;
- 8.0 Approbation de la rémunération des administrateurs ;
 - 8.1 La rémunération des administrateurs autres que le titulaire à la présidence ;
 - 8.2 La rémunération du titulaire à la présidence (politique et projet de résolution) ;
- 9.0 Cotisation annuelle 2021-2022
 - 9.1 Projet de résolution, budget provisoire 2021-2022 et notes complémentaires ;

9.2 Rapport de la secrétaire de l'Ordre, Me Caroline Scherer, portant sur la consultation préliminaire des membres de l'OPTMQ ;

10.0 Divers ;

10.1 Statut de la présidence versus le vote pour la région de Montréal ;

10.2 Possibilité de réduction des heures de formation à cause de la COVID ;

11.0 Levée de l'assemblée.

Proposé par: Anne-Marie Martel, T.M.

Appuyé par: Maxime Daoust, T.M.

MAJORITÉ».

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 3 OCTOBRE 2019

«Il est proposé de dispenser la présidente de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 octobre 2019.

Proposé par: Stéphanie Tchadej, T.M.

Appuyé par : Naomie Toupin, T.M.

MAJORITÉ».

«Il est proposé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 octobre 2019.

Proposé par: Geneviève Mayer, T.M.

Appuyé par : Marilyn Leclerc Côté, T.M.

MAJORITÉ».

4.0 RETOUR SUR LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 3 OCTOBRE 2019

Lors de l'assemblée annuelle des membres de l'Ordre tenue en 2019, il a été demandé par des membres d'avoir des précisions sur les trois points suivants :

Suite page 2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 (PAGE 2)

Modalités de paiements différés

La présidente indique que le conseil d'administration a étudié la demande et annonce que cette fonctionnalité sera possible dès le renouvellement de l'inscription au Tableau pour l'année 2021-2022. La cotisation professionnelle pourra être payée en trois versements :

- le 1^{er} paiement se fera les jours précédents la date du renouvellement de l'inscription
- le 2^e paiement le 31 mai
- le 3^e paiement le 30 juin

LabExpert en version électronique

Le conseil d'administration a étudié la demande. La présidente indique que le LabExpert sera dorénavant publié uniquement en version électronique et que l'édition de septembre est disponible sur le site Internet de l'Ordre.

AGA – Web diffusion et vote à distance

La présidente indique que le conseil d'administration a fait suite à la demande. C'est pourquoi nous assistons à l'AGA en mode virtuel.

5.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DORIS LEVASSEUR BOURBEAU SUR LES ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2019-2020

La présidente de l'Ordre, Mme Doris Levasseur Bourbeau, T.M., fait rapport des activités pour 2019-2020, lequel est contenu dans le rapport annuel.

6.0 RAPPORT FINANCIER 2019-2020

Monsieur Léo Bonenfant CPA Auditeur et CA, accompagné de Madame Véronique Tellier, CPA Auditrice et CA, de la firme Mallette inc., présentent les états financiers audités au 31 mars 2020.

7.0 NOMINATION DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration sont satisfaits des services rendus par les auditeurs de la firme Mallette inc.

«Il est proposé de nommer la firme Mallette inc. comme auditeur externe indépendant chargé d'auditer les livres comptables de l'OPTMQ pour l'année financière 2020-2021.

Proposé par: Marie-Josée Dufour, T.M.

Appuyé par : Marie-Pier Gagnon, T.M.

MAJORITÉ».

8.0 APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

8.1 La rémunération des administrateurs autres que le titulaire à la présidence

La présidente présente la politique de rémunération, le rôle et la fonction des administrateurs autres que le titulaire de la présidence.

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

- Le montant du jeton de présence doit susciter l'intérêt des membres pour s'impliquer aux dossiers de l'Ordre ;
- L'administrateur élu reçoit, pour chaque réunion, formation ou événement officiel qui est lié à l'exercice de ses fonctions pour lequel il participe et qui est requis par l'Ordre, une rémunération sous forme d'un jeton de présence au montant établi par le conseil d'administration et approuvé par la majorité des membres réunis en assemblée générale annuelle ;

Suite page 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 (PAGE 3)

- Le jeton de présence consiste à une rétribution qui vise à compenser l'investissement en temps de l'administrateur dans son rôle au sein du conseil d'administration ;
- La valeur du jeton de présence varie selon la nature et la durée de l'activité (réunion, formation, représentation) et selon que l'administrateur y assiste en personne, à distance par conférence téléphonique ou par un autre moyen technologique ;
- Lorsque l'administrateur est inscrit à l'horaire par son employeur pour travailler alors qu'il doit assumer son mandat d'administrateur de l'Ordre, l'Ordre rembourse à l'employeur du membre le salaire de ce membre lorsqu'il est libéré avec solde de ses fonctions pour ce faire. Cette rémunération tient lieu de jeton de présence.
- Le montant du jeton de présence pour l'année 2020-2021, soit 165,26 \$, équivalait approximativement à la rémunération d'un technologiste médical à l'échelon 1 pour une journée de travail (7h), selon la nomenclature des postes alors en vigueur. La valeur des jetons de présence était :
 - o Réunion inférieure à 3h30 : 82,63 \$
 - o Réunion supérieure à 3h30 :165,26 \$
 - o Réunion téléphonique de plus d'une heure : 16,34 \$/h, maximum 54,69 \$
- Les administrateurs sont sensibles face à l'impact imprévu exercé par la pandémie de la COVID-19 sur ses membres. En reconnaissance des difficultés financières confrontées par bon nombre de familles et pour mieux appuyer ses membres pendant cette période difficile, les membres du Conseil d'administration ont exceptionnellement exprimé le souhait de ne pas voir leur rémunération augmentée pour l'année financière 2021-2022.

«Il est proposé de maintenir le statu quo concernant la rémunération des administrateurs, soit :

- o Réunion inférieure à 3h30 : 82,63 \$
- o Réunion supérieure à 3h30 :165,26 \$
- o Réunion téléphonique de plus d'une heure : 16,34 \$/h, maximum 54,69 \$

Proposé par : Anne-Marie Martel, T.M.

Appuyé par : Sharon Beaudoin, T.M.

MAJORITÉ ».

8.2 La rémunération du titulaire à la présidence (politique et projet de résolution)

La directrice générale et secrétaire présente la politique de rémunération, le rôle et la fonction du titulaire de la présidence.

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

- La présidence occupe un poste à temps plein ;
- La présidence est aussi un administrateur de l'Ordre ;
- La reconnaissance des responsabilités inhérentes à la fonction :
 - o Exerce un droit de surveillance générale sur les affaires du Conseil d'administration ;
 - o Veille, auprès de la direction générale de l'Ordre, à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration ;
 - o Requiert l'information qu'elle juge pertinente pour tenir le Conseil d'administration informé de tout autre sujet portant sur la poursuite de la mission de l'Ordre ;
 - o Assume les autres fonctions que lui confie le Conseil.

Suite page 4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 (PAGE 4)

- La présidence agit à titre de porte-parole et de représentante de l'Ordre, notamment lors :
 - De représentation auprès de différents institutions et organismes, notamment les ministères dont le MSSS, MEES et de l'Office des professions du Québec ;
 - De commissions parlementaires ;
 - De réunions du conseil interprofessionnel du Québec ;
 - De représentations interprofessionnelles.
- La reconnaissance de l'exigence de la charge de travail :
 - Préside les séances du Conseil d'administration ainsi que les délibérations à l'occasion des assemblées générales ;
 - Voit à la bonne performance du Conseil d'administration ;
 - Coordonne les travaux du Conseil d'administration et de l'assemblée ;
 - Veille au respect par les administrateurs du Conseil d'administration des normes d'éthique et de déontologie qui leur sont applicables.
- L'échelle salariale de la présidence prévoit un minimum de 74 800 \$ et un maximum de 98 432 \$;
- La rémunération de la présidence est positionnée actuellement au niveau maximal de l'échelle salariale définie pour une rémunération annuelle de 98 432 \$;
- Pour l'année financière 2020-2021, l'échelle salariale de la présidence n'avait pas été indexée.

«Il est proposé d'indexer, de 1,5% l'échelle salariale de la présidence pour l'année financière 2021-2022.

Proposé par : Lorye Proulx, T.M.

Appuyé par : Linda Godue, T.M.

REJETÉE À LA
MAJORITÉ ».

9.0 COTISATION ANNUELLE 2021-2022

9.1 Projet de résolution, budget provisoire 2021-2022 et notes complémentaires

La présidente et la directrice générale et secrétaire présentent l'information soumise aux membres dans le cadre de la pré consultation ainsi que le projet de résolution concernant l'augmentation de la cotisation annuelle 2021-2022 de 5 \$.

CONSIDÉRANT les éléments suivants :

- La cotisation 2020-2021 était de 336,55 \$;
- La cotisation des membres doit être augmentée pour permettre à l'OPTMQ de couvrir l'ensemble des devoirs et obligations en plus d'assumer la croissance annuelle des dépenses d'opération.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est recommandé :

D'AUGMENTER la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2021-2022 d'un montant de 5\$, soit :

« Membre »	Cotisation annuelle à 341,55\$
------------	-----------------------------------

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 (PAGE 5)

9.2 Rapport de la secrétaire de l'Ordre, Me Caroline Scherer, portant sur la consultation préliminaire des membres de l'OPTMQ

Me Caroline Scherer, directrice générale et secrétaire, fait rapport de la consultation préliminaire sur la cotisation annuelle 2021-2022 et dépose son rapport en pièce jointe du présent procès-verbal.

L'objectif de cette consultation est de permettre aux membres d'exprimer leur avis pour influencer le Conseil d'administration de l'Ordre avant qu'il adopte la résolution fixant la cotisation annuelle 2021-2022.

La période de consultation s'est échelonnée du 5 octobre au 2 novembre 2020 inclusivement. À la suite de celle-ci, nous n'avons reçu aucun commentaire.

10.0 AFFAIRES DIVERSES

10.1 Statut de la présidence versus le vote pour la région de Montréal

La directrice générale et secrétaire indique que la présidente reste en poste jusqu'à la prochaine réunion du CA qui aura lieu le 14 novembre 2020. Lors de cette réunion, une élection sera tenue parmi les administrateurs du CA afin de désigner un nouveau président ou présidente.

10.2 Possibilité de réduction des heures de formation à cause de la COVID

La directrice générale et secrétaire indique que le conseil d'administration prend note de la suggestion et demandera qu'une étude de faisabilité soit effectuée.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 12 h40.

Proposé par: Doris Levasseur Bourbeau, T.M.
Appuyé par : Annie Desroches, T.M.

MAJORITÉ».

Secrétaire

Confirmé à l'assemblée du 6 novembre 2021.

Présidente